



FONDATION
D'ENTREPRISE
OCIRP

Fondation d'entreprise OCIRP « Au cœur de la famille »

Premières actions parrainées le 18 mai 2010

Officialisée le 1^{er} octobre 2009, la Fondation d'entreprise OCIRP « Au cœur de la famille » s'est donné pour mission le soutien des familles face aux risques de la vie, et plus particulièrement l'aide aux enfants orphelins en France. Dans le cadre de son premier appel à projets, la fondation a choisi de soutenir une dizaine d'actions pour aider ces enfants à grandir malgré la perte et à construire leur avenir. Dont acte le 18 mai prochain...



800 000 jeunes de moins de 25 ans sont concernés, soit un enfant par classe* !

Population méconnue en France, car délaissée des études et répertoriée dans les familles monoparentales, les jeunes orphelins concernés par le décès d'un père, d'une mère voire malheureusement des deux parents représentent pourtant environ un enfant sur une classe de 30 élèves. C'est donc un véritable sujet de société qui, de près ou de loin, nous concerne tous. Pour autant, aucune action spécifique n'a été officiellement menée jusqu'à présent, et la Fondation d'entreprise OCIRP s'engage aujourd'hui en faveur de structures ou organismes qui oeuvrent pour et auprès de ces enfants endeuillés.

Une cinquantaine de projets soumis, selon trois axes de soutien prédéfinis

Pour ce premier appel à candidatures, la Fondation d'entreprise OCIRP s'est fixé comme objectif trois axes de soutien :

- **agir pour l'enfant et sa famille**, par le soutien d'actions en direction des enfants orphelins ;
- **agir pour les professionnels**, par le soutien d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation ;
- **agir pour la recherche**, par le soutien d'études en sciences sociales et sciences humaines sur le sujet.

Une dizaine de projets récompensés le 18 mai 2010 à l'UNAF

Accueillie dans les locaux de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) le 18 mai prochain à partir de 17 heures, la Fondation d'entreprise OCIRP récompensera les actions nombreuses et variées, retenues par le comité d'experts de la fondation et validées par son Conseil d'administration. C'est une enveloppe de plus de 100 000 euros qui sera distribuée aux structures concernées. Le défi de la Fondation d'entreprise OCIRP : faire connaître et reconnaître la situation de l'état d'orphelin en France.

CONTACTS

Emmanuelle Enfrein
Chargée des relations publiques
01 44 56 22 36
enfrein@ocirp.fr

Sylvie Pinquier-Bahda
Directrice de la Fondation
d'entreprise OCIRP
01 44 56 22 56
pbahda@ocirp.fr

Cathy Puthois
Adjointe de la directrice
de la Fondation d'entreprise OCIRP
01 44 56 22 52
puthois@ocirp.fr

Informations : www.fondation-ocirp.fr ou fondation@ocirp.fr

* Étude Ined 1999.



L'OCIRP, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance est une union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire et à but non lucratif.

Au cœur de la famille, les conséquences du décès précoce, de la dépendance et du handicap restent très insuffisamment pris en charge par les régimes légaux de protection sociale.

Depuis quarante ans, près de 40 institutions de prévoyance sont regroupées au sein de l'OCIRP, afin de permettre aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance adaptées à ces situations, dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'une branche professionnelle.